

130. La ville close, la Cité. L'espace urbain vers 400

Henri Galinié, Elisabeth Lorans, Anne-Marie Jouquand, Jacques Seigne

Citer ce document / Cite this document :

Galinié Henri, Lorans Elisabeth, Jouquand Anne-Marie, Seigne Jacques. 130. La ville close, la Cité. L'espace urbain vers 400. In: Tours antique et médiéval. Lieux de vie, temps de la ville. Tours : Fédération pour l'édition de la Revue archéologique du Centre de la France, 2007. pp. 355-356. (Supplément à la Revue archéologique du centre de la France, 30);

https://www.persee.fr/doc/sracf_1159-7151_2007_ant_30_1_1880

Fichier pdf généré le 20/02/2020

130. La ville close, la Cité

L'espace urbain vers 400

The walled town, the townscape c. 400

Henri Galinié, Elisabeth Lorans, Anne-Marie Jouquand, Jacques Seigne

Société, espace, ville

Le nom de Tours, à partir de celui du peuple gaulois des Turons, est attribué à la ville vers 300, laquelle est promue capitale de la province de III^e Lyonnaise à la fin du 4^e siècle.

Repères urbains essentiels (Fig. 38)

- Le centre de la ville fut transféré vers l'est, là où se trouvait l'amphithéâtre (*textes 81, 132*).

- Une ville close de 9 ha de superficie fut édifée dans la partie nord-est de la ville ouverte, entre 300 et 350.

- Le pont 1 fut démantelé (*site 16, texte 77*).

- Le démantèlement du pont 1 et de l'aqueduc s'accompagna d'un remblayage et d'un gain dans le fleuve (*site 16*).

- L'ancien centre monumental était délaissé (*site 48, textes 81, 116*).

- La construction de l'enceinte engendra certainement le démontage systématique des monuments publics de la ville ouverte (*textes 81, 116*).

- Un monument public fut conservé dans l'enceinte, le *chalcidicum* (*textes 28, 78, 116*).

- L'enceinte prenait appui sur l'amphithéâtre fortifié et répondait à un plan d'urbanisme concerté et non à une construction hâtive et désordonnée (*texte 132*).

- L'amphithéâtre servait de porte monumentale principale au débouché du grand axe est-ouest (axe A) hérité de la ville ouverte.

- Un nouveau pont (pont 2) fut bâti face au centre de la nouvelle Cité en remplacement du précédent (*texte 77*).

- Les thermes de l'Est (*site 3*), tronqués par l'enceinte, furent rétablis momentanément

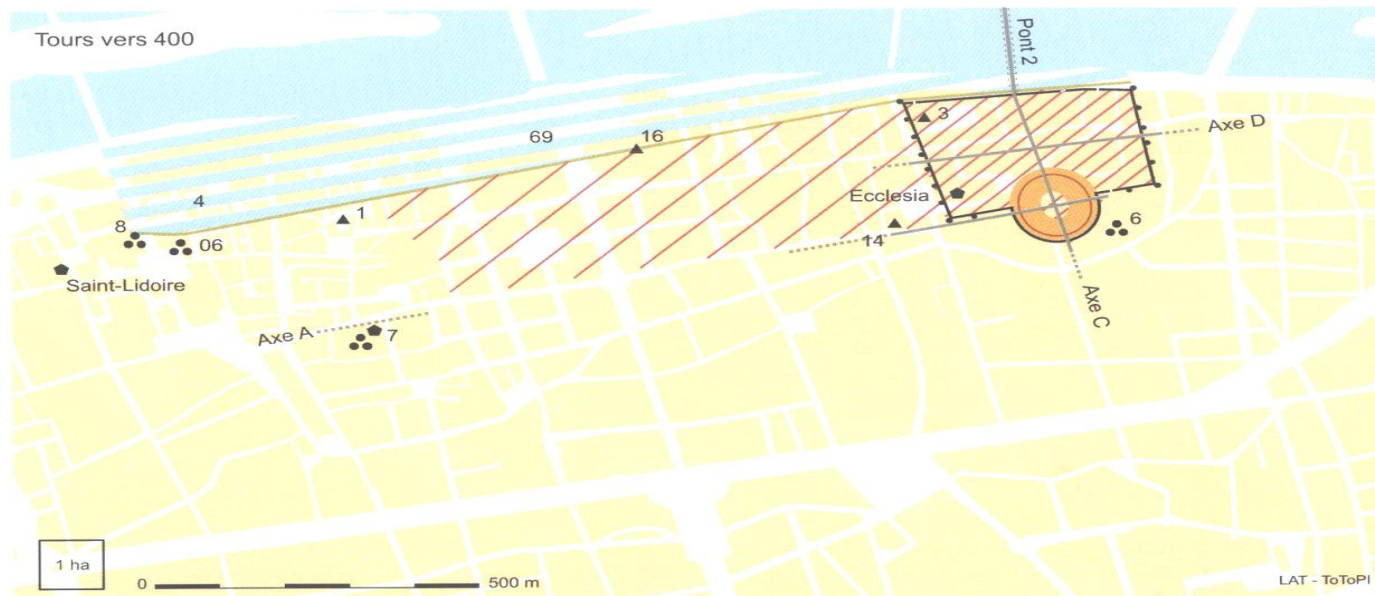


Fig. 38 : Tours vers 400

Mur d'enceinte de la Cité (300-350) : sites 3, 6

Fossé : site 6

Habitat privé : sites 3, 14

Occupation domestique : sites 16, 1

Voirie : site 14

Lieux d'inhumation : sites 6, 8, 06, 7

Edifices chrétiens : site 7, chapelle sur la tombe de Martin

Activités agricoles : sites 16, 11, 64

Pont 2 : palées dans la Loire

Trait de rive : site 8

Grève de la Loire : sites 16, 8

Lit de la Loire : sites 69, 4

Axe A : principale voie est-ouest donnant accès à la Cité par l'amphithéâtre

Axe C : principale voie nord-sud dans la Cité joignant la porte monumentale de l'amphithéâtre au nouveau pont 2

Axe D : voie est-ouest au centre de la Cité joignant les portes ouest et est entre les tours polygonales

Pont 2 : nouveau pont (construit vers 350 ?) face à la Cité

Ecclesia prima dans la Cité

Tombe de Lidoire dans une *domus* transformée en basilique funéraire

Tombe de saint Martin puis chapelle sur la tombe

dans leur fonction une fois la construction achevée. Leur usage cessa vers 400 et ils furent transformés en habitations.

- La présence d'éléments militaires d'origine barbare est attestée sans que l'on puisse en mesurer l'importance (*sites 3, 6, 64, texte 71*).
- Dans la Cité, les modes de construction de l'habitat changent radicalement au 5^e siècle (*site 3*), de même que certaines pratiques alimentaires (*sites 3, 6, textes 70, 71, 72*).
- Hors les murs, les habitations privées témoignent le plus souvent (à partir du 4^e siècle, voire plus tôt) d'un abandon des manières d'habiter qui prévalaient et parfois d'une réoccupation (au 4^e-5^e siècle ?) selon

- d'autres manières de vivre (*sites 12, 14, 16*).
- A l'inverse, une *domus* (*site 12*) fut dotée au 3^e siècle d'un *balneum* privé semble-t-il toujours utilisé au 4^e siècle.
- Les nécropoles à incinération A et B de la ville ouverte n'étaient plus en usage depuis une date indéterminée.
- La ou les nécropoles à inhumation des sites 8 et 7 commencent d'être utilisées au 4^e siècle, sans que l'on sache si leur origine est chrétienne.
- Les modalités d'utilisation des espaces hors les murs restent obscures : abandon, réoccupation par des populations nouvelles ou activités agricoles ?

- Le 4^e siècle est aussi marqué par l'implantation des premiers édifices chrétiens.
- Le premier évêque, Lidoire, édifia dans la Cité une *ecclesia* (la future cathédrale) où réunir les fidèles (*texte 92*).
 - Il transforma une *domus* en basilique funéraire à 1,2 km à l'ouest de la Cité où il fut inhumé (*textes 92, 139, site 8*).
 - Outre Loire, à l'écart de la Cité, Martin fonda le premier monastère d'Occident (*texte 133*).
 - En 397, il fut inhumé dans une nécropole (*site 7, texte 139*), peut-être la même que celle de Lidoire, en un lieu plus proche de la Cité.

131. L'entre-deux des villes

Towns between Roman and Medieval times

Henri Galinié

Entre ville antique et ville médiévale existe-t-il une phase particulière du fait urbain identifiable, dotée de caractéristiques propres, ou bien assiste-t-on à l'interminable fin de la ville antique et à la lente montée de la ville médiévale, selon le principe des vases communicants ? Il convient de rappeler que cet entre-deux des villes dure plusieurs siècles, des 3^e-4^e aux 8^e-9^e siècles au moins, soit quelque 500 à 700 ans.

La question se pose à trois échelles principales, en allant du plus vaste au plus étroit, celles de l'inscription des villes dans des réseaux, puis dans leur territoire hérité de l'Antiquité, enfin celle de l'espace urbanisé.

Réseaux et territoires

Dans l'Antiquité, les villes étaient inscrites dans l'organisation territoriale de l'empire romain. Chacune y tenait un rang dans un réseau d'autorité à la hiérarchie éprouvée. Dans les Trois Gaules, capitales de province

et chefs-lieux de cité, sous le patronage de Lyon, assuraient un maillage inégal mais réel de l'espace. Les villes, malgré de multiples réorganisations administratives, furent toujours attachées à des provinces et à des cités. Au sein d'un territoire de cité, une ville était désignée pour occuper le rôle de chef-lieu administratif dont la principale charge consistait à lever l'impôt. L'administration de la cité était réglée selon des modalités strictes de même que les carrières des magistrats. La richesse assurait l'accès au pouvoir selon des règles que l'administration faisait respecter.

A l'échelle locale, dans la vie des habitants, chaque chef-lieu de cité disposait d'un centre civique et des éléments nécessaires à l'expression de son rang dans la hiérarchie. Ainsi, territoires de la Gaule, de la cité, de l'espace urbain exprimaient l'insertion de chaque ville selon une manifestation intelligible à tous de l'idéologie romaine.

Questions urbaines

La fin des territoires ?

Une des caractéristiques principales des siècles suivants est résumée dans la substitution des liens personnels à la règle générale. Chacun dépend alors d'un puissant sous la protection duquel il se place. Aux territoires stables sont substitués des royaumes et des espaces aux limites fluctuantes au gré des héritages et des partages successoraux.

Les puissants sont maîtres dans leurs possessions virtuellement inscrites dans des territoires, où qu'elles se trouvent, si bien qu'à l'ordre du triptyque richesse - administration - pouvoir qui prévalait est substitué un ordre différent richesse - pouvoir - administration où cette dernière recouvre un caractère à la fois public et privé dans un contexte de réseaux d'influence.

C'est dans ce cadre général, très fortement influencé par les élites des peuples barbares installés en Gaule, Francs, Burgondes ou Wisigoths pour les principaux, que s'opère la